

N°	CIVILITÉ	THÈME	QUESTION
1	Martine JOURDAN PASQUIER	Bruit gênant des ventilations et climatisations	<p>Cet été les chaleurs furent bien présentes sur la ville de Chambéry. Les climatiseurs, ventilation, ventilateurs ont tourné à fond réchauffant encore plus l'atmosphère. Certains appareils sont même posés dans la rue (voir rue croix d'or)</p> <p>De nombreux riverains habitant autour du musée des beaux-arts et de l'hôpital m'ont fait part d'une gêne importante. J'ai constaté moi-même dans la cour de la très grosse copropriété de la rue Doppet et du boulevard du musée le bruit très important des ventilations du musée. (Elles fonctionnent toute l'année.</p> <p>La municipalité peut-elle mesurer ce bruit et peut être envisager des motorisations moins bruyantes .</p> <p style="text-align: center;">RÉPONSE</p> <p>La Ville est bien informée de ces nuisances, dues à l'installation de systèmes de traitement de l'air du musée qui a été installé entre 2010 et 2012, lors de la rénovation complète du bâtiment.</p> <p>Il faut en effet vous préciser que ces systèmes sont indispensables au musée car ils servent à maintenir dans le bâtiment une température et un taux d'humidité obligatoires pour la conservation des œuvres.</p> <p>A l'origine, ces nuisances étaient en effet orientées vers les immeubles de la rue Doppet et portaient atteinte à quelques logements dont le niveau sonore avait été mesuré à près de 60 décibels par nos services.</p> <p>En juillet 2021, la collectivité a fait installer un déflecteur provisoire sur la toiture du musée pour diriger le bruit côté place du Palais de justice, non concernée par des logements situés en grande hauteur. Ainsi, les nuisances ont été largement atténuées côté rue Doppet mais se sont renforcées sur le Palais de justice. Ce phénomène n'a pu être anticipé.</p> <p>La Ville a donc conduit en 2021 des études pour adapter le système de traitement de l'air du musée et les travaux nécessaires à cette adaptation entrent dans le cadre d'une opération globale qui s'élève à plus de 4 millions d'euros. Ils sont programmés dans notre plan pluriannuel d'investissement en 2025 et 2026, après des études approfondies et un appel d'offres aux entreprises en 2024.</p> <p>Il est arrivé que le service communal d'hygiène et de santé de la Ville intervienne sur demande des particuliers pour réaliser des mesures de bruit via la pose d'un sonomètre depuis le domicile du plaignant, sur une période donnée, afin de vérifier le niveau d'émergence ainsi que l'effectivité et l'intensité de la nuisance.</p> <p>Par ailleurs nous menons avec l'ABF un travail pour réguler la présence des climatiseurs dans les rues, et de manière plus générale, la toute prochaine modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrera des préconisations pour limiter le recours au climatiseur.</p>

2	Fabien SERRETTE	Logement	QUESTION
			<p>Bonjour, Les locations de courtes durées prennent de plus en plus de place dans la vie des chambériens et ôte un nombre non négligeable de logement. Par exemple, la plateforme d'airbnb propose plus de 1000 logements à la location courte durée. À nos yeux cela représente autant de foyers qui ne peuvent se loger et consommer en ville!</p>
			RÉPONSE
			<p>Votre question sur la mise en location courte durée de logements à Chambéry interroge les effets de l'attractivité touristique de notre capitale alpine sur la disponibilité des logements pour les personnes résidant durablement notre territoire.</p> <p>L'enjeu sur les locations courte durée est de concilier notre capacité à proposer une offre d'hébergement flexible et dimensionnée aux touristes attirés par notre cadre de vie sans compromettre l'accès au logement des personnes qui résident et vivent sur notre territoire à l'année.</p> <p>Or l'observation des besoins nous montre un double déficit d'offre de logements en résidence principale et des marges de progression importantes sur notre capacité d'hébergement touristique.</p> <p>Il faut tout d'abord préciser que le suivi des indicateurs de mise en location de meubles touristiques de courte durée relève de Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT) et une attention particulière au maintien de l'équilibre entre logement pérenne et offre de locations de courte durée est portée par la Ville, en lien avec GCAT et Grand Chambéry, collectivité qui porte les compétences « Tourisme » et « Habitat ».</p> <p>Si les données à leur disposition demanderaient à être affinées, elles ne nous permettent pas d'observer à ce jour une diminution significative du nombre de résidences principales en lien direct avec l'augmentation des meublés touristiques, et de ce fait à un effet d'éviction significatif des populations qui résident à l'année sur ces territoires par ces plateformes, effet d'éviction qui a été en revanche constaté dans d'autres villes en France comme Saint-Malo, Bordeaux, Paris, etc.</p> <p>En effet, GCAT recense, à Chambéry, en 2022, 435 logements mis en location pour une durée moyenne de séjour de 5,9 jours, à mettre en regard des plus de 32 000 logements recensés à Chambéry, dont plus de 28 000 classés résidences principales.</p> <p>La Ville porte par ailleurs une attention continue au renforcement de l'accès au logement pour tous, en menant une politique de mobilisation active de l'ensemble des leviers dont elle et ses opérateurs disposent pour dynamiser l'offre (fiscalité, programmation de l'offre nouvelle, acquisition amélioration en centre ancien...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ainsi, nous agissons pour la construction de nouveaux logements, en portant des projets comme la ZAC Vetrotex, où au final ce sont plus de 800 logements qui vont être construits, et 400 à la Cassine. - Par ailleurs, nous menons en centre-ville une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour inciter les propriétaires à remettre en état leurs logements en étant aidés par des subventions publiques, dont celles de la Ville. Cela permet également de remettre des logements en centre-ville sur le marché. - Nous œuvrons également pour augmenter l'offre de logements abordables pour toutes et tous. Ainsi, à notre arrivée, nous avons imposé que les nouveaux logements produits à Vetrotex comportent une partie de logements sociaux. - Mon collègue adjoint à l'urbanisme Daniel Bouchet promeut un dialogue utile avec les promoteurs immobiliers et la population, afin d'assurer la bonne insertion des projets urbains dans leur environnement et le respect du cadre de vie des habitants. Les réunions hebdomadaires partenariales tout comme les nombreuses réunions publiques organisées portent leurs fruits, puisque ce sont en 2021 et 2022 respectivement 589 et 426 permis de construire qui ont été accordés, en anticipant et en évitant des situations de blocage préjudiciables à la production de logements neufs. - Par ailleurs, nous mettons également en place des mesures plus contraignantes afin de remettre sur le marché davantage de résidences principales. Ainsi, une taxe aux logements vacants est en place dans notre commune et nous avons voté au dernier conseil municipal une délibération fixant une augmentation significative de la taxe foncière pour les résidences secondaires, lesquelles figurent parmi les biens assujettis sur les plateformes de mise en location de courte durée. <p>Nous continuons à suivre avec attention le développement de l'offre de locations de courte durée et son impact pour garantir l'accessibilité de notre territoire à toutes les familles, quel que soient leurs niveaux de revenus.</p>

3	Muriel HOTE	Nouvelle construction dans la zone du Grand Verger	<p style="text-align: center;">QUESTION</p> <p>Bonjour, La zone du Grand Verger fait l'objet d'une modernisation avec la création de nouveaux immeubles. Ce qui au départ permet d'embellir cette zone, se révèle au fur et à mesure des travaux une densification effrénée. À côté du rond-point de la station Esso, plusieurs immeubles émergent. On parle de lutter contre les zones de chaleur et là aucun espace vert, des immeubles bien serrés occupant les m2. Des voies rétrécies pour maximiser l'espace avec davantage de béton. Pourquoi accepter de tels permis ? Ou sont les zones vertes recommandées ? Pourquoi reproduire les erreurs du passé de construire, pour donner raison aux promoteurs ? Merci de votre réponse à cette question d'urbanisme.</p>
4	Annick BEJEANIN	Vivre ensemble en étant plus nombreux	<p style="text-align: center;">QUESTION</p> <p>Bonjour, Du Covet à Vetrotex, au regard du très grand nombre de constructions réalisées, en cours mais aussi envisagées sur l'OAP, des habitants de ce secteur s'inquiètent de ne pas voir en projet la création ou l'agrandissement d'espaces publics et d'espaces verts pour accompagner l'augmentation du nombre d'habitants. Seuls des travaux au niveau des écoles apparaissent en projet. La question est donc la suivante : que prévoit la mairie ? Où joueront les enfants, où se rencontreront les habitants ? Merci de l'attention portée à ce questionnaire.</p> <p style="text-align: center;">RÉPONSE COMMUNE AUX QUESTIONS 3 ET 4</p> <p>Grand Verger, Vetrotex, (Covet ?) Vos questions la n°3 et la n°4 concernent toutes les deux les grandes mutations de la ville et en particulier sa densification et la place faite aux espaces verts. La densification de nos villes est un phénomène inéluctable car : . la demande de logements (avec les équipements et les locaux professionnels qui les accompagnent) n'a jamais été aussi forte (cf les déclarations alarmantes du gouvernement et les alertes du Préfet de la Savoie la semaine dernière. (...)). . la dégradation de la biodiversité et le réchauffement climatique nous obligent à préserver les espaces naturels et agricoles en périphérie des villes et donc d'en contenir l'extension. Le foncier de notre territoire communal doit donc être considéré comme un bien commun dont nous devons optimiser l'usage. -1- Tout d'abord, en s'assurant que le bâti existant est bien utilisé et pour cela accélérer sa rénovation, lutter contre la vacance, restaurer les bâtiments en péril, lutter contre l'habitat indigne ...voir les opérations OPAH RU, ORI, PRU...que nous menons dans tous les quartiers. -2- En rendant possible une offre de logement neufs sur des emprises foncières intra urbaines, non pas, je reprends vos termes, « <i>pour donner raison aux promoteurs</i> » mais pour répondre à un besoin vital de nos concitoyens. Ce processus est règlementé et s'inscrit dans un temps long, et les projets qui sortent de terre aujourd'hui ont été conçus et validés à partir de règlementations qui datent de plusieurs années (1) et qui donnent des droits à construire selon des règles de densité cadrées. Vous nous demandez pourquoi avoir attribué ces PC ? et bien parce que ces règles, validées avant Mai 2020, nous obligent à attribuer les PC pour les projets qui s'y conforment. C'est donc en intervenant très à l'amont sur ces règles que nous pouvons agir sur ces processus qui deviennent quasiment irréversibles une fois validés. Quand elles sont modifiables, nous modifions donc ces règles. Cet exercice de modifications est permanent, il n'est pas très visible pour le grand public mais nous nous efforçons de le partager en ajoutant aux concertations et enquêtes publiques obligatoires, des réunions publiques d'explication et de formation auxquelles vous êtes les bienvenues. Vous signalez les bâtiments qui s'élèvent actuellement près de la station ESSO <i>sans</i> « aucuns espaces verts » et dont on ne perçoit pas <i>les espaces publics de rencontre</i>.</p>

Il s'agit de la Zac VETROTEX. Il est vrai qu'à ce stade, la compréhension du fonctionnement de ce nouveau quartier est difficile mais ces espaces existeront bien avec la **Place Pierre de COUBERTIN** au centre du quartier, et pour les espaces verts, le **Parc de BLAINVILLE** le long de la LEYSSE partiellement réalisé dont la végétation commence à se développer.

Des espaces verts **privés ou semi-privés** sont prévus sur l'emprise de chaque lot.

Ils ne seront plantés que lorsque les immeubles d'habitation seront terminés, pour ne pas être abimés par les engins de chantier.

Pour le futur, nous souhaitons aller plus loin et créer des règles durables (au-delà de notre mandat) qui permettront une **renaturation automatique** de la ville afin de créer un écosystème urbain fait d'ilôts de fraîcheur, de sols perméables et des continuités de biodiversité.

La modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme, que nous aurons l'occasion de vous présenter prochainement, porte cette ambition et prévoit une **OAP Nature En Ville** objectivée par une étude des **Îlots de Chaleur Urbains** menée en 2023.

Cette OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) donne des règles vertueuses pour tous les futurs projets.

Nous comptons la renforcer par la **remise en place d'un CES** (Coefficient d'Emprise au Sol), que Chambéry était la seule commune de l'agglomération à avoir supprimé.

Ce CES obligera, pour chaque projet, de conserver des espaces non bâtis et de **pleine terre** où pourront se développer de grands arbres bien enracinés.

La Ville va ainsi améliorer la qualité de vie des habitants,

Les espaces verts, et notamment la surface de la canopée, se réfléchit et se travaille non seulement à l'échelle publique mais également à l'échelle des parcelles privées.

Ces nouvelles dispositions permettront donc l'augmentation de ces surfaces sur **l'ensemble de notre cité**.

Par ailleurs, la Ville porte elle-même des projets de création de **nouveaux espaces verts publics**.

. Ainsi, dès le début de l'année 2024 débiteront, les travaux de réaménagement du **boulevard du théâtre** qui permettront de donner aux chambériens et chambériennes, en lieu et place du parking existant, la jouissance d'un nouvel espace vert qui viendra prolonger le **square De Lannoy de Bissy** réaménagé.

. La désimperméabilisation des cours d'école qui, comme vous l'indiquez se poursuit.

. et également d'autres espaces qui ont déjà été transformés, pour une surface totale supérieure à 10 000m² sur l'ensemble de nos espaces publics.

Ce processus de renaturation est engagé par la Ville de Chambéry et d'autres projets seront dévoilés dans quelques semaines.

Nous entendons bien poursuivre cette **transformation territoriale** vers un **écosystème** qui concerne l'ensemble de l'agglomération et en particulier les **communes de la cluse urbaines**